



S V B T
Schweizerischer Verband für
Bildung in Tierpflege

A S F S A
Association Suisse pour la
Formation en Soins Animaliers

Gardien(ne)s d'animaux
Année scolaire 2022/2023

Cours interentreprises I Programme

Introduction aux cours interentreprises (CIE) de gardien / gardienne d'animaux CFC

Outre les deux premiers piliers que sont la formation dans les entreprises et les écoles professionnelles, les CIE de gardien / gardienne d'animaux constituent le troisième pilier de la formation professionnelle initiale.

Les CIE donnent aux participants une vue d'ensemble des différentes orientations et font office d'introduction à la profession (acquisition du savoir-faire de base).

La participation des personnes en formation est obligatoire, en vertu de l'ordonnance sur la formation de gardien / gardienne d'animaux CFC. Il s'agit de participer à tous les cours et d'atteindre tous les objectifs de prestations pour être autorisé à suivre la procédure de qualification (PQ). Les formateurs sont responsables d'informer les participants ainsi que leurs représentants légaux (art. 8 du règlement CIE)

Les frais de cours sont assumés par les entreprises formatrices (art. 13 du règlement CIE).

Si le participant est absent un jour de cours, il doit le rattraper à ses frais. De plus, son absence sera signalée à l'office de la formation professionnelle. Si un certificat médical est présenté, le cours peut toutefois être rattrapé gratuitement. Dans un tel cas, aucune notification n'est faite à l'office de la formation professionnelle. Les personnes en formation doivent annoncer personnellement tout retard au responsable du CIE. Les coordonnées de la personne en question sont indiquées dans le programme.

Les participants qui ont plus de 15 minutes de retard et qui ne se sont pas excusées ne sont plus autorisées à assister au CIE. Ils doivent rattraper le CIE l'année suivante, à leurs frais.

Si un participant souhaite quitter le CIE plus tôt que prévu, il doit fournir une confirmation écrite ; cela sera signalé à l'entreprise formatrice.

Sur place, le règlement doit impérativement être respecté. De même, il faut se comporter correctement durant le CIE. Les responsables peuvent si nécessaire prendre les mesures qui s'imposent. Voici les mesures disciplinaires possibles :

- renvoi (oral)
- En cas de faute répétée : renvoi du cours avec notification à l'entreprise formatrice
- Rattrapage du jour de cours aux frais du participant

Le contenu des CIE se base sur le plan de formation de gardien / gardienne d'animaux CFC et couvre les objectifs de prestations fixes.

Les objectifs de prestations suivants sont valables pour tous les CIE :

3.5.1	Respecter les prescriptions de fonctionnement des installations, machines et appareils de l'entreprise.
3.5.2	Aborder les différends apparaissant dans l'entreprise avec objectivité.

Thème Introduction à l'hygiène, théorie et application pratique, gestion des déchets, journal de travail

Date **Groupe A : Vendredi, 17 mars 2023**
Groupe B : Vendredi, 31 mars 2023

Lieu Théorie et pratique : SPA Nyon, Refuge SPA de la Côte, Chemin du Bochet 20, 1260 Nyon

Responsable Matthieu Torche 079 270 06 75

Intervenant Dr. Anne-Charlotte Aimé
Matthieu Torche

Repas Pique-nique amené par chaque participant

Matériel à prendre De quoi prendre des notes

Programme

08.45	Rdv SPA Nyon, Chemin du Bochet 20, 1260 Nyon
09.00 – 12.00	Partie théorique Sujet : Infection et désinfection - Agents infectieux du chien et du chat. Problèmes particuliers dans un refuge ou un chenil - Mode d'action des désinfectants. Avantages et inconvénients des produits courants - Utilisation de divers désinfectants. Possibilités théoriques et limites pratiques Sujet : Gestion des déchets
12.30 – 13.30	Pause repas
13.30 – 14.30	Visite du refuge et Journal de travail en 2 groupes
	Début des travaux pratiques en 2 groupes :
14.30 – 16.30	- Désinfection d'un local - Désinfection de surfaces, box pour chats quarantaine
16.30	Mise en commun et évaluation de la journée

Objectifs de prestations (selon le plan de formation de gardien/gardiennne d'animaux CFC)

2.1.1 K2	Connaitre et démontrer l'utilisation d'outils et installations de nettoyage, désinfection, pasteurisation et stérilisation.
2.1.2 K3	Mettre en pratique la réglementation d'hygiène avec les moyens correspondants.
2.1.3 K5	Comparer l'utilisation et les précautions à prendre pour divers produits de nettoyage et de désinfection.
2.1.4 K2	Décrire à l'aide d'exemples les principales mesures de protection sanitaire, prévention des accidents et premiers secours pour l'homme et l'animal.
2.1.7 K3	Dessiner des installations de séparation pour les animaux à mettre en quarantaine ou isoler.
3.4.5 K2	Justifier le sens et le but d'un classeur de travail.

Thème	La vaccination et les premiers secours
Date	Groupe A : Jeudi, 6 avril 2023 Groupe B : Jeudi, 13 avril 2023
Lieu	SVPA Ste-Catherine, Rte de Berne 318, 1000 Lausanne, Suisse
Responsable	Matthieu Torche 079 270 06 75
Intervenants	Dr. Joël Carron Michel Geiser Matthieu Torche
Matériel à prendre	De quoi prendre des notes

Programme

09.00 – 10.00	Visite du refuge avec Michel Geiser en 2 groupes de 30 minutes
10.00 – 12.00	Théorie sur la vaccination
12.00 – 13.30	Pause repas
13.30 – 14.30	Théorie sur les premiers secours
14.45 – 16.00	Travaux pratiques <ul style="list-style-type: none"> - Soins aux chiens - Soins aux chats - Bandages et premiers secours
16.00	Fin du cours

Objectifs de prestations (selon le plan de formation de gardien/gardiennne d'animaux CFC)

1.1.2 K3	Différencier les parties du corps de l'animal vivant, par ex. cuisse, genou, jambe, talon...
1.1.6 K2	Déterminer le sexe des animaux sur la base de leurs caractéristiques sexuelles.
1.1.7 K5	Evaluer l'âge et l'état d'un animal sur la base de signes corporels comme l'usure des dents, la qualité du pelage et l'état nutritionnel.
1.2.7 K4	Reconnaître un comportement normal d'un comportement anormal et les signes d'anxiété, douleurs, stress et autres stéréotypes.
1.2.8 K3	Soigner le pelage, contrôler les griffes, nettoyer les oreilles des animaux.
1.5.2 K3	Démontrer le comportement correct adapté à un choix d'espèces animales.
1.5.5 K5	Evaluer l'état de défense d'un animal et choisir des stratégies pour se protéger d'une éventuelle attaque.
2.1.4K2	Prevention des accidents et premiers secours pour l'homme et l'animal.

Thèmes	1. Conception d'un terrarium : mise en place et entretien 2. Connaître les particularités anatomiques et les pathologies des reptiles 3. Rôle des zoos et visite
Date	Groupe A : Jeudi, 4 mai 2023 Groupe B : Jeudi, 11 mai 2023
Lieu	Muzoo, Replat du Dahu 1, 2300 La Chaux-de-Fonds
Responsable	Suardet Vincent (079 575 01 54, willhorn@hotmail.ch)
Remarque	Tout retard non justifié entrainera une non-admission au cours. Prendre de quoi écrire ! Se munir d'habits adaptés à la météo et aux travaux extérieurs.
Transports	Par train ou transport personnel. Les horaires sont à consulter à votre gare, ou sur www.cff.ch et http://www.chaux-de-fonds.ch/musees/mhnc/infos-pratiques/acces

Programme

08.45	Rdv au Muzoo, Replat du Dahu 1, 2300 La Chaux-de-Fonds
09.00 – 09.15	Courte introduction et présentation de la journée
09.15 – 12.00	Anatomie et pathologies par une vétérinaire
12.00 – 13.00	Pause repas (pique-nique)
13.00 – 16.15	Théorie et pratique sur le site du zoo du bois du petit château concernant les points 1 et 3
16.15 – 16.30	Mise en commun de la journée

Objectifs de prestations (selon le plan de formation de gardien/gardiennne d'animaux CFC)

1.1.2. K3	Différencier les parties du corps de l'animal vivant.
1.4.6 K3	Observer et décrire les différences de comportement des animaux sauvages et des animaux domestiques.
1.5.2 K3	Démontrer le comportement correct adapté à un choix d'espèces animales.
1.5.5 K5	Evaluer l'état de défense d'un animal et choisir des stratégies pour se protéger d'une éventuelle attaque.
1.6.2	Adapter des principes écologiques à un espace vital artificiel.
1.6.5 K4	À l'occasion de l'aménagement d'un enclos, appliquer les principes écologiques dans un espace vital artificiel.
3.4.2	Rédiger les compte-rendu des travaux effectués.